

RÈGLEMENTATION HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

MATÉRIAUX AU CONTACT DE DENRÉES ALIMENTAIRES

DOMAINE COUVERT

Cette fiche porte sur les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, au sens du règlement (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004, qui, à l'état de produit fini, sont destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, ou sont déjà en contact avec des denrées alimentaires et sont destinés à cet effet, ou dont on peut raisonnablement prévoir qu'ils seront mis en contact avec des denrées alimentaires ou transféreront leurs constituants aux denrées alimentaires dans les conditions normales ou prévisibles de leur emploi.

En l'absence de mesures spécifiques prises au niveau européen, chaque Etat membre a la possibilité d'en prendre sous réserve du respect du cadre général fixé par le règlement (CE) n° 1935/2004.

RÈGLEMENTATION FRANÇAISE

➤ [Decret No 2008-1469](#) du 30 décembre 2008 modifiant le [Decret No 2007-766](#) du 10 mai 2007 portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

Des arrêtés conjoints des ministres chargés de la consommation, de l'industrie, de l'agriculture et de la santé, pris après avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, édictent les mesures spécifiques prises en application de l'article 6 du règlement (CE) n° 1935/2004.

➤ Une liste des arrêtés est consultable sur le site Légifrance (<http://www.legifrance.gouv.fr/>) en effectuant une recherche avec l'expression « matériaux en contact ».

➤ [La fiche générale](#) de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) présente les obligations générales de la réglementation française

➤ [Des fiches spécifiques](#) par matériau sont disponibles sur le site de la DGCCRF

RÈGLEMENTATION EUROPÉENNE

➤ [Règlement \(CE\) No 1935/2004](#) du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE

➤ [Règlement \(CE\) No 2023/2006](#) du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ Un panorama de la réglementation française et européenne relative aux matériaux en contact avec les denrées alimentaires est disponible sur le site du Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) à l'adresse suivante : <http://www.contactalimentaire.com/index.php?id=525&L=1%27>

CONTACTS

➤ **ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION**

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau Qualité et valorisation des denrées alimentaires 4 B
bureau-4b@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ **ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ**

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau Qualité et valorisation des denrées alimentaires 4 B
bureau-4b@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ **FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES**

Compte tenu du nombre important de matériaux concernés par cette réglementation, la liste des fédérations professionnelles ci-dessous n'est pas exhaustive :

- PlasticsEurope France – <http://www.plasticseurope.fr/>
14, rue de la République – 92800 Puteaux
- Entreprise de l'emballage plastique et souple (ELIPSO) – <http://www.elipso.org/>
5 rue de Chazelles – 75015 Paris
- Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs (FIEPEC)
42, avenue marceau – 75008 Paris – <http://www.fiepec.org/>
- Société française de céramique (SFC) – Centre technique industriel de la céramique
23, rue de Cronstadt – 75015 Paris – <http://www.ceramique.fr/>
- Club MCAS Groupe français des fabricants de matériaux d'emballage à base de cellulose
154 Bd Haussmann – 75008 Paris
- L'emballage ondulé de France (ONDEF) – <http://www.ondef.org/>
6, square de l'Opéra Louis Jouvet – 75009 Paris
- Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement (FCBA)
10 avenue de Saint Mandé – 75012 Paris – <http://www.fcba.fr/>
- Syndicat national des fabricants de boîtes, emballages et bouchages métalliques (SNFBM)
79, rue Martre – 92110 Clichy – <http://www.snfbm.fr/>
- Fédération française de l'acier – <http://www.bnacier.org/>
5 rue Luigi Cherubini – 93212 La Plaine Saint Denis Cedex
- Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) – <http://www.ania.net/>
21, rue Leblanc – 75009 Paris